

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°71/2020**

**Séance Ordinaire du 29 octobre 2020**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : POMPA Antoine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie

**Procurations** : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à BROSSEAU Sylvie, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeannine

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

21 octobre 2020

**OBJET : CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DU STADE ET DES VESTIAIRES  
ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Classement issu de la  
nomenclature  
« ACTES »  
3.3 Locations

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'organiser l'utilisation de l'espace sportif communal et de ses équipements en fixant des règles de bon usage à l'attention des utilisateurs. A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose de l'adopter. Il ajoute qu'elle se compose des articles suivants :

- Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention – bénéficiaire ;
- Article 2 : Responsabilité et assurance ;
- Article 3 : Durée ;
- Article 4 : Usages ;
- Article 5 : Charges et loyers ;
- Article 6 : Conditions générales d'utilisation ;
- Article 7 : Propreté ;
- Article 8 : Sécurité – respect du voisinage ;
- Article 9 : Stationnement ;
- Article 10 : Cas de force majeure ;
- Article 11 : Congé – renouvellement de la convention ;
- Article 12 : Litiges.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Maire,

Alain DARIO